

RÈGLEMENT DU TRAIL ENFER DE BERGUES 2019

Toute inscription au trail L'Enfer de Bergues 2019, implique l'acceptation du règlement.

1) EPREUVE / Trail en semi-autosuffisance

Course à pied de nuit, en pleine nature, chronométrée, et empruntant en grande partie des chemins et autres sentiers.

Deux distances sont proposées :

- **L'enfer de Bergues : distance de 15 kms Départ 22h00**

Le lieu de départ : Place de la Mairie, face au Beffroi de la ville de Bergues.

Le lieu d'arrivée : salle des sports PACOME Rue Dezitter

La course se déroulera en allure libre (marche rapide, course à pied) en un temps limité ;

une barrière horaire sera mise en place au 7eme km à 23H30

Le tracé sera matérialisé par un fléchage au sol, rubalise, panneaux, cyalumes et des signaleurs

Le principe de course individuelle en semi autosuffisance est la règle pour le trail.

1 poste de ravitaillement sera approvisionné en boisson et nourriture à consommer sur place.

Seule l'eau plate est destinée au remplissage des bidons ou poches à eau.

Il est formellement interdit de se faire accompagner sur le parcours par une autre personne qu'un concurrent régulièrement inscrit.

2) CONDITIONS D'INSCRIPTION

La course de 15 kms est ouverte à toute personne licenciée ou non, née avant le 30/04/2003

Les documents conditionnant l'inscription sont les suivants :

Soit une copie d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation, ou d'une licence délivrée par la FFCO, la FFPM, ou la FF Tri, également valable le jour de la course.

Soit une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Soit une copie de licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, si le concurrent est engagé par un établissement scolaire ou une association sportive scolaire.

Soit un certificat médical (ou sa copie) de non-contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition.

3) INSCRIPTIONS ET DOSSARDS

Droit d'engagement pour participer à la course :

- **15€ pour la course « L'Enfer de Bergues »**

à partir du 20 Avril majoration de 5 € soit : 20€ pour la course « L'Enfer de Bergues »

Les inscriptions deviennent définitives par l'envoi du bulletin d'inscription signé, ainsi que du certificat médical ou de la copie de la licence et du paiement.

Le paiement (par chèque) sera libellé à association « aux pas de course ».

Le tout devra être adressé au plus tard à l'organisation le 27 Avril 2019, à l'adresse suivante :

Association Aux pas de course : Isabelle Andioen Valera, 3 Place du Marché au Lin 59380 Bergues

Passé le 27 Avril 2019, plus aucune inscription ne sera délivrée.

Aucun dossard ne sera délivré en cas de non-conformité du certificat médical.

Tout dossier d'inscription incomplet sera mis en attente. Les droits d'engagements comprennent tous les services décrits dans le règlement. La vérification des inscriptions pourra se faire sur le site internet de la course.

Les dossards sont à retirer le Samedi 27 Avril

chez INTER SPORT Grande Synthe de 14h à 19h

ou le 30 avril 2019 de 18h30 à 21h30,

Salle « Pacome » rue Joseph Dezitter à Bergues.

Chaque dossard sera remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.

Le dossard devra être porté sur la poitrine ou le ventre et devra être visible en permanence.

Un cadeau sera remis à chaque coureur lors de l'arrivée.

Une pasta party ainsi qu'une boisson seront offertes aux concurrents après la course.

Toute annulation d'inscription devra être faite par courriel ou par courrier. Toute annulation entraînera 3 euros de frais de dossiers jusqu'au 27 Avril 2019. Passé cette date, plus aucun remboursement ne sera effectué

Le nombre maximum de coureurs est de :

- **400 pour L'Enfer de Bergues**

4) EQUIPEMENT POUR LE TRAIL

Obligatoire :

Une lampe frontale (pile de rechange)